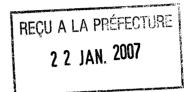




## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 7° (02-07 Séance du 1 9 JAN. 2007



## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MUSIQUE ET LA CULTURE DE HAUTE-ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2007/I-7è/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à au budget primitif 2007 en faveur du développement culturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention de versement d'une aide allouée au CDMC dans le cadre de la session budgétaire 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département :
  - Fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D 022) concernant le soutien aux Institutions et lieux de diffusion pour un montant de 1 070 000 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

